

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 11

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

OBJET

Convention de partenariat avec le Lycée Professionnel Agricole "Les Alpilles" de Saint-Rémy-de-Provence. Gestion des milieux naturels - Actions sur les domaines départementaux

**Direction Générale Adjointe de la Construction, de l'Environnement, de
l'Education et du Patrimoine
Direction de l'Environnement - Service Gestion Administrative des Domaines
Départementaux
16484**

PRESENTATION

Le Département est propriétaire de nombreux domaines acquis au titre de la protection des Espaces Naturels Sensibles. C'est dans le cadre de ses missions de protection de l'environnement que le Département a été sollicité par le Lycée Professionnel Agricole « Les Alpilles » de Saint-Rémy-de-Provence, afin de sensibiliser ses apprenants de la filière «Gestion des Milieux Naturels et de la Faune» à la connaissance de leur territoire et aux enjeux de développement durable.

Un partenariat avec le lycée agricole a alors été envisagé pour réaliser un programme pluriannuel d'actions à vocation éducative sur les domaines départementaux des Jasses d'Albaron, de l'Etang des Aulnes et du Mont Paon.

L'enjeu de ce partenariat réside dans la vocation pédagogique des actions à mener, ainsi que leur impact dans le cadre du suivi écologique et de la gestion des Espaces Naturels Sensibles Départementaux.

OBJET DU RAPPORT

Le présent rapport vise à autoriser le lycée professionnel agricole « Les Alpilles » à utiliser les domaines départementaux des Jasses d'Albaron, du Mont Paon et de l'Etang des Aulnes dans le cadre du projet pédagogique dédié aux classes de la filière baccalauréat professionnel « Gestion des Milieux Naturels et de la Faune ».

Ce partenariat prendra la forme d'une convention pluriannuelle dont les engagements essentiels sont les suivants :

- **Seconde** : entretien des plantations sur les domaines des Jasses d'Albaron, l'Etang des Aulnes et le Mont Paon ;
- **Première** : étude simple du projet de réalisation d'un parcours pédestre autour de l'Etang des Aulnes ; comptages ;
- **Terminale** : recensement de la flore prairiale humide et de ripisylve, herbacée et ligneuse.

Durée de la convention : Cette convention s'inscrit dans le cursus du baccalauréat professionnel « Gestion des Milieux Naturels et de la Faune » soit trois années de la seconde à la terminale. Les projets seront menés entre septembre 2016 et juin 2019.

Utilisation des terrains : Le Lycée est responsable des dégradations volontaires ou involontaires causées par les élèves.

Obligations du Département : Le Département apporte son aide technique. Il assure la présentation du chantier, et la coordination des opérations en conformité avec les objectifs de gestion environnementale de ses domaines.

Obligations du Lycée Agricole : Les élèves gardent le statut scolaire et restent sous la responsabilité des enseignants qui les encadrent.

Les enseignants veillent au port de l'équipement de sécurité requis pour chaque intervention le nécessitant. Il en est de même pour le respect des règles et consignes de sécurité en vigueur.

Résiliation : La convention peut être résiliée à tout moment par le Département en cas de non respect des consignes et après notification d'une mise en demeure. Le lycée ne pourra prétendre à aucune indemnité.

Dans le cas de l'évolution d'un ou plusieurs projets, un avenant à la convention initiale pourra être étudié.

INCIDENCE FINANCIERE

Ce rapport ne présente aucune incidence financière sur le budget départemental.

PROPOSITION

Dans l'hypothèse d'un accord de votre part, il conviendrait :

- D'approuver le présent rapport,
- De m'autoriser à signer la convention, jointe en annexe, à intervenir avec le Lycée Professionnel Agricole « Les Alpilles » de Saint-Rémy-de-Provence et tous les actes afférents.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la Déléguée aux Domaines Départementaux, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL